

Reconstruction de Notre-Dame : Un mécénat en trompe l'œil ?



Notre-Dame de Paris peu après le début des travaux de reconstruction

Le 15 avril 2019, un violent incendie embrasait la cathédrale Notre-Dame, chef d'œuvre de l'art gothique situé en plein cœur de Paris. Les lourds dégâts subis par l'édifice ont tout de suite suscité l'émoi et la générosité des plus grands groupes industriels et de familles très fortunées, ce qui n'a pas manqué de provoquer une vive polémique dans les médias. En effet, en à peine 48 heures, 1 milliard d'euros de dons ont été promis dans le but de financer la reconstruction de la cathédrale. Parmi les plus grands donateurs, Bernard Arnault (groupe LVMH) et Bettencourt-Meyers (L'Oréal), qui donnent chacune 200 millions d'euros, mais aussi d'importantes entreprises comme Total, qui n'a pas hésité à promettre 100 millions d'euros. Le 10 mai 2019, un mois après cet épisode tragique, *Le Monde* donnait la parole à plusieurs spécialistes du mécénat. Dans une série de tribunes libres parues ce jour-là dans le quotidien, ces derniers s'interrogent sur les multiples motivations qui peuvent amener des entreprises ou des milliardaires à se comporter en mécènes.

Dans leur tribune, l'enseignante à l'université Paris-Ouest-Nanterre Isabelle Antonutti et l'ingénieure de recherches au CHCSC (Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines) Aurélia Desplain donnent un aperçu historique du mécénat et de la philanthropie à travers l'Histoire. Il faut savoir que la notion de « mécénat » possède des racines très anciennes qui remontent à L'Antiquité. A la Renaissance, la famille des Médicis et les princes florentins « constituent la référence mythique du mécénat qui se diffuse ensuite en Europe », dit l'article. Lorsque' u XVIII^{ème} siècle la figure du mécène disparaît, celle de « philanthrope » marque son entrée. Celle-ci se caractérise alors plutôt par la volonté « d'œuvrer pour le bien de ses semblables et pour l'amélioration de leurs conditions ». Fénelon donna en 1712 dans son *Dialogue des morts* la première définition de ce mot comme « quelqu'un porté à aimer tous les hommes ».

La Révolution française marque également un tournant majeur dans l'histoire du mécénat dans sa forme originelle lorsqu'en 1793 le Louvre est institué Musée de la République et que de nombreuses œuvres venant de toute l'Europe se retrouvent exposées au public. Par la suite vient s'ajouter vers 1870 le personnage du marchand d'art qui va agir dans le but de diffuser le travail de l'artiste tout en le soutenant. C'est lors de cette période que de nombreuses

collections privées se sont formées et seront plus tard léguées à l'État, ce qui favorisera une nouvelle fois la diffusion des arts, lettres et sciences. Ce nouveau type de collectionneur mécène sera très présent dans beaucoup de pays, surtout aux États-Unis.

En France, l'État-providence gère l'intérêt général avec succès, y compris dans le domaine de la culture. Ici, l'intervention privée est généralement regardée avec circonspection. Cependant, « sous les effets de la crise économique et de la montée de l'individualisme porté par Mai 68, les mentalités évoluent ». C'est en 2003 que la législation conforte ces idées avec la loi relative au mécénat entrepreneurial qui encadre la démarche du mécénat.

Pourtant, bien des années après, une certaine méfiance générale persiste, enracinée dans notre référence à L'État-providence. Les interrogations suscitées par les dons accordés à la reconstruction de Notre-Dame semblent liées au fait que les donateurs se soient en partie éloignés du modèle du mécénat classique, observent les auteures. Il apparaît en effet que le don est plus « qu'une source de gratitude ou de renom » ; il est devenu « un échange au carrefour des alliances et des réseaux, dans toutes les catégories sociales ».

Veillons toutefois à ne pas instantanément voir le don ou le mécénat comme négatif ou comme un simple effet d'aubaine. Il y a selon Héloïse Berkowitz, chercheuse au CNRS à Toulouse, et Isabelle Martinez, professeure à la Toulouse School of Management Research, bien de véritables motivations philanthropiques et altruistes à la base de ces donations. Comme lors de catastrophes environnementales ou bien humanitaires, « c'est bien parce que Notre-Dame possède une forte valeur aux yeux des donateurs que son incendie a suscité un tel émoi et un tel altruisme ». De plus, malgré la possibilité de défiscalisation de sommes versées, certaines entreprises ont d'ores et déjà annoncées qu'elles renonceraient à celles-ci. D'autres entreprises ont quant à elle annoncé qu'elles privilégieraient non pas le don financier mais celui du temps de leurs salariés (dit don de compétences). Dans ces cas là, le don représente aussi une dépense pour l'entreprise, donc il y a forcément « une forme de générosité ». De plus, la médiatisation des dons a entraîné une « surenchère dans la générosité » évidemment bénéfique pour la reconstruction.

Cependant, il ne faut pas non plus oublier que le don peut engendrer des effets positifs pour l'entreprise et parfois possède même plus d'avantages que de coûts, nuancent les auteures. En effet, les marques « peuvent s'attendre à des effets positifs pour leur image » surtout dans la perspective des Jeux Olympique de Paris en 2024. Cela peut donc entraîner des retombées financières non négligeables pour l'entreprise donatrice. De manière générale, on peut dire que la donation dans le cadre de la reconstruction de Notre-Dame présente une « double opportunité » pour une entreprise sur le plan social et économique, conclut cet article.

Néanmoins, pour Raphaël Maucuer, professeur associé en management stratégique à l'ESSCA, et Alexandre Renaud, également professeur associé en management stratégique à l'EM Normandie, l'élan collectif de soutien et de donations à la reconstruction de Notre-Dame est plus qu'une double opportunité : cela « révèle au grand jour la spécificité du cadre fiscal du mécénat en France et les dérives qu'il autorise ». En effet, ils rappellent que le régime français pour le mécénat est le plus favorable d'Europe. Il permet à une entreprise de déduire son don, soit-il financier, en nature ou en compétences, à hauteur de 40 % à 90 % du montant de son impôt sur les sociétés. Au-delà, des gains en termes d'image et de communication, le régime français offre des possibilités de rétributions en nature à hauteur de 25 % du montant du don, par exemple la privatisation d'un lieu public pour un événement privé.

Alors que « la dimension communicationnelle est indéniable et cristallise une grande partie des critiques », il ne faut pas oublier que les retombées peuvent aller bien au-delà, ajoutent les auteurs.

Effectivement, les donations dans le cadre du mécénat représentent un « véritable outil stratégique au service de l'innovation et de la croissance de l'entreprise ». C'est pour cela que bon nombre d'entreprises développent des modèles économiques dits « philanthropiques » dans lesquels elles mènent des actions de mécénat (financier et/ou de compétences) cohérentes avec leur cœur de métier. Ces actions étant partiellement « remboursées », cette activité philanthropique génère au final beaucoup d'avantages. En finançant par son activité habituelle son modèle économique philanthropique, une entreprise contribue à la création de ressources immatérielles (connaissances des marchés et des populations locales, proximité avec les décideurs locaux, capacités d'innovation, ingénierie de projet, etc...), qui pourront être redéployées dans le cadre d'activités rentables ou à fort potentiel.

Tous ces avantages permis par la législation française transforment le mécénat en une sorte « d'aubaine fiscale » dont les entreprises n'hésitent pas à profiter afin d'accroître leur développement.

D'un point de vue social, la polémique née autour des dons faits pour la reconstruction de Notre-Dame pose par ailleurs un réel problème de fond : « Comment arrive-t-on à mobiliser près de 1 milliard d'euros en quarante-huit heures pour un monument alors que les grandes organisations caritatives – Caritas, Médecins du monde, Apprentis d'Auteuil, etc. – peinent à collecter des sommes bien inférieures pour des causes « vitales » dans un pays où 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté ? » C'est la question que s'est posé Jérôme Kohler, dirigeant d'une entreprise de conseil philanthropique. Pour lui, si la philanthropie évoque spontanément l'idée d'aider son prochain, il existe des causes plus à même d'être soutenues que d'autres. Or, si une grande fortune ou une entreprise peut soutenir n'importe quelle sorte de cause, on constate qu'un projet aussi émotionnellement fort que Notre-Dame suscite généralement plus d'élans que d'autres.

Pourtant, l'auteur observe qu'il existe des pays comme les États-Unis où toutes les causes se valent et aucune n'est préférable à une autre. Le mouvement philosophique à la base de cette pratique soutenait l'idée d'une philanthropie venant combler les fractures de notre société en allant aux besoins les plus pressants.

A ceux qui critiquent cette philosophie en affirmant que la philanthropie n'a pas vocation d'être un « régulateur social », l'auteur répond qu'elle a au contraire un « rôle spécifique au sein du contrat social » car elle poursuit l'intérêt général sans but lucratif et intervient dans tous types de secteurs. Pour Jérôme Kohler, la philanthropie est donc « essentielle, innovante et pointue dans certains domaines ». Cependant elle ne possède tout de même pas « ni la légitimité démocratique ni la sanction du marché ni les moyens de se substituer à l'État ».

Les termes du débat sont posés : les donations sont-elles le fruit de la générosité et de l'altruisme de certains, ou bien plutôt un investissement économique sur plusieurs plans pouvant mener à des retombées financières conséquentes pour l'entreprise ? Il semble que la générosité envers un bâtiment si cher aux Français provient d'une émotion authentique. Mais les différents effets du mécénat en France ont conduit les entreprises à anticiper de futures retombées financières, par exemple dans le cadre des JO 2024 à Paris, ce qui a entraîné une précipitation et une surenchère dans les donations. Ce qui est sûr, c'est que l'on n'a pas fini d'entendre parler du mécénat dans le cadre de la reconstruction de Notre-Dame.

Alexandre SCHÜTZ (1^{ère} 10), le 8 octobre 2019